

LE PARISIEN

Marseille

Tuerie des Marronniers à Marseille: de 2 à 3 ans requis contre des proches de Federici

Publié le 08.04.2014

Des peines de deux à trois ans de prison ferme ont été requises mardi à l'encontre de trois proches d'Ange-Toussaint Federici, l'un des principaux membres du commando de la tuerie du bar des Marronniers en 2006 à Marseille. Devant le tribunal correctionnel de Marseille, le procureur Dominique Mirkovic a requis trois ans ferme contre Toussaint Acquaviva et Paul Lantieri, tous deux déjà condamnés dans deux affaires distinctes: Acquaviva en novembre 2013 à sept ans ferme pour racket de boîtes de nuit à Aix-en-Provence, et Lantieri à trois ans ferme en septembre 2013 dans l'affaire du Cercle de jeux parisien Concorde.

Deux ans de prison ferme ont également été requis contre Paul Bastiani, cousin d'Ange-Toussaint Federici. Le jugement a été mis en délibéré au 17 avril. Les trois hommes sont soupçonnés d'être intervenus pour prendre en charge Ange-Toussaint Federici, depuis son hospitalisation clandestine jusqu'à son exfiltration en Corse, après sa blessure lors des échanges de coups de feu dans ce bar où le caïd Farid Berrahma et deux de ses lieutenants avaient été assassinés. "Ce n'est pas le procès de la solidarité corse. Il n'est pas question de mettre en cause l'entraide entre insulaires. Elle est louable, elle vaut pour les Bougnats de Paris et les Bretons de Montparnasse. Mais elle a ses limites, celle de la loi. La solidarité s'arrête là où commence l'interdiction légale", a lancé M. Mirkovic. "Cette chaîne de solidarité de trois maillons s'est mise en branle avec une redoutable efficacité alors que venait d'être commis un triple assassinat. On l'a exfiltré en un temps record et une efficacité qui laisse perplexe", a ajouté le procureur, commentant: "le clan était en danger, il était urgent d'intervenir". Ange-Toussaint Federici, qui a toujours nié les faits, a été condamné en octobre 2012 en appel à 30 ans de réclusion. Il a toujours assuré n'avoir été qu'une victime collatérale de la fusillade, et non un des membres du commando de huit à dix hommes lourdement armés et cagoulés ayant fait irruption le soir du 4 avril 2006 au bar des Marronniers, tuant Berrahma et deux de ses fidèles, sur fond de contrôle des machines à sous autour de l'étang de Berre. Après sa blessure, Federici a été conduit dans une clinique marseillaise sous un nom d'emprunt, où Paul Lantieri aurait organisé son admission en contactant un médecin. Il y est opéré le lendemain, avant de monter clandestinement dans un bateau pour la Corse. A l'audience mardi, les trois prévenus ont également nié avoir eu connaissance de l'implication de Federici dans cette tuerie au moment où ils sont intervenus. "Je n'ai pas réfléchi, il fallait aller le chercher. Il est comme mon frère, j'ignore les tenants et aboutissants", a notamment affirmé Bastiani, soupçonné de l'avoir conduit à la clinique.

AFP